

CPN en charge de la spécialité du DUT Statistique et informatique décisionnelle (STID)

Document complémentaire au PPN Préconisations d'organisation du DUT par la voie de l'apprentissage

Le présent document -en complément du programme pédagogique national de la spécialité- constitue des préconisations, à titre indicatif, pour l'organisation de la formation conduisant au DUT de cette spécialité par la voie de l'apprentissage.

Sommaire

1. Pédagogie de l'alternance	1
2. Rythme de l'alternance.....	2
3. Évaluation des compétences acquises en entreprise.....	2
4. Modules d'enseignement	2
5. Adaptation du tableau des modules par semestre	3
6. Mise en œuvre des parcours	3
7. Suivi des préconisations	3
Annexe : tableau des modules	4

L'objet de cette note est de donner les préconisations de la CPN pour la mise en œuvre d'une formation de DUT « Statistique et Informatique décisionnelle » en apprentissage. Dans le cas général, la formation concerne essentiellement des étudiants ou apprentis en formation initiale à temps plein mais peut aussi accueillir d'autres publics (stagiaire VAE, formation continue, contrats de professionnalisation, etc.). Il est rappelé que la délivrance d'un DUT ne préjuge en rien du mode de pédagogie et de la nature du statut de l'étudiant : DUT par apprentissage et DUT en formation initiale classique ont la même valeur.

1. Pédagogie de l'alternance

- L'étudiant est un salarié en formation : l'entreprise et l'IUT sont deux lieux de formation et d'apprentissage qui se doivent d'être complémentaires. Il est donc nécessaire de mettre en place tous les outils de suivi nécessaire afin de faciliter la transition entreprise/IUT (cahier de liaison, fiches navettes, livret d'apprentissage, etc.).
- L'apprenti doit être accompagné par un tuteur IUT et un maître d'apprentissage en entreprise : on veillera à expliciter les rôles de chacun.
- De la même façon que les connaissances acquises à l'IUT sont mobilisées lors des périodes en entreprise, il est nécessaire d'utiliser dans les enseignements d'IUT l'expérience acquise en entreprise : un retour d'expérience est préconisé.
-
- Le fonctionnement de l'apprentissage est validé par le conseil de l'IUT et le conseil académique de l'université en cohérence avec le fonctionnement du CFA de rattachement.

2. Rythme de l'alternance

- Le rythme de l'alternance IUT – Entreprise doit permettre de créer un lien entre les deux situations d'apprentissage. En ce sens, la CPN préconise de limiter à six semaines consécutives la présence en entreprise et/ou à l'IUT, sans limite minimale (2 jours / 3 jours par semaine est possible par exemple) avec possiblement une augmentation du temps en entreprise au fil de l'année universitaire.
- L'apprentissage est mis en œuvre sur les quatre semestres du DUT ou ses deux derniers semestres. Dans le cas où la formation en alternance concerne les quatre semestres du DUT, il est préconisé de mettre en place, en première année d'apprentissage, des activités en entreprise qui correspondent au niveau de l'apprenti.

3. Évaluation des compétences acquises en entreprise

La mise en œuvre de l'apprentissage conduit à diminuer la part des heures d'enseignement que l'IUT assure, ce qui correspond à une délégation de formation à l'entreprise. La CPN préconise que cette diminution horaire se situe à 20 % du PPN, soit une réduction de 360 heures sur les quatre semestres du DUT ou une réduction de 160 heures sur deux derniers semestres du DUT, tout en conservant la répartition des coefficients prévue dans le PPN. Les modalités de la délégation de formation à l'entreprise sont précisées dans le livret de l'apprenti.

La CPN préconise que l'intervention de l'entreprise dans l'évaluation soit plus importante que dans le cadre de la formation initiale traditionnelle. La proportion globale des coefficients concernés par une évaluation conjointe IUT-entreprise sur l'ensemble des semestres concernés par l'apprentissage sera comprise entre 30 et 40% soit 36-48 / 120 sur deux ans et 18-24 sur la deuxième année. Les modalités de la coévaluation IUT-Entreprise sont précisées dans le livret de l'apprenti. En particulier :

- L'entreprise intervient dans l'évaluation du module PPN-A4301 appelé « Stage professionnel ». De façon à équilibrer l'intervention de l'entreprise dans les semestres, il est possible d'ajouter un module « Activité en entreprise » sans coefficient dans les semestres qui n'en ont pas de façon à matérialiser l'évaluation de la mission en entreprise. Cette évaluation est alors prise en compte au semestre 4.
- L'entreprise peut intervenir dans l'évaluation des modules des projets tutorés si elle en prend tout ou partie en charge. Leur dénomination et leur contenu peuvent être modifiés mais leur coefficient et leur positionnement doit rester inchangé.
- L'entreprise peut intervenir dans l'évaluation des modules dont le nombre d'heures d'enseignement a été réduit.

4. Modules d'enseignement

Le programme des enseignements et le tableau des modules sont identiques à ceux définis dans le PPN. Les intitulés des UE et intitulés des unités d'enseignement par semestre pour la formation traditionnelle sont rappelés ci-après.

Intitulés des UE par semestre :

Semestre 1 (450 h) :

UE11 : Accueil

UE12 : Statistique et outils mathématiques

UE13 : Introduction à l'informatique et au décisionnel

UE14 : Environnement économique et communication

Semestre 2 (460 h) :

- UE21 : Introduction à la statistique inférentielle
- UE22 : Bases de l'informatique et du décisionnel
- UE23 : Économie, management et communication
- UE24 : Projet

Semestre 3 (450 h) :

- UE31 : Statistique
- UE32 : Solutions décisionnelles
- UE33 : Environnement économique et professionnel
- UE34 : Application professionnelle

Semestre 4 (260 h) :

- UE41 : Statistique et informatique décisionnelle
- UE42 : Environnement professionnel et domaines d'application
- UE43 : Projet et activité en entreprise

5. Adaptation du tableau des modules par semestre

La CPN préconise de limiter à 20 % les adaptations du tableau des modules (Cf. section3, alinéa 1) dans le strict respect du nombre de coefficients par semestre, de la répartition des coefficients par UE et au sein des UE, que l'apprentissage concerne ou non l'ensemble des semestres du DUT.

Les tableaux en annexe sont les préconisations de la CPN pour les deux premiers semestres (réduction de 20% par rapport au programme pédagogique national) et les semestres 3 et 4 (part des modules pouvant faire l'objet d'une réduction par rapport au programme pédagogique national).

6. Mise en œuvre des parcours

Dans le respect du cadre réglementaire des modalités de contrôle de connaissance, les parcours proposés aux étudiants du DUT en alternance peuvent être composés différemment de ceux de la voie traditionnelle.

7. Suivi des préconisations

La mise en œuvre d'une formation « DUT Statistique et Informatique Décisionnelle en alternance » fait l'objet d'une description précise et spécifique dans le dossier d'évaluation quinquennal.

Annexe : tableau des modules

Semestres 1 et 2 :

	Module	nb heure PPN	nb heure suggéré
A1101A	Mathématiques ou Economie	30	24
A1102	Statistique descriptive 1	30	24
A1103	Projet Personnel et Professionnel 1	20	16
A1201	Statistique descriptive 2	30	24
A1202	Probabilités et simulations 1	40	32
A1203	Etudes statistiques et enquêtes	30	24
A1204	Mathématiques pour les probabilités et la statistique	45	36
A1301	Bases de la programmation	45	36
A1302	Exploitation de données	40	32
A1303	Outils de pilotage 1	45	36
A1401	Economie générale et connaissance de l'entreprise	35	28
A1402	Bases de la communication	30	24
A1403	Initiation à l'anglais de spécialité	30	24
A2101	Initiation à la statistique inférentielle	45	36
A2102	Ajustement de courbes et séries chronologiques	30	24
A2103	Probabilités et simulations 2	45	36
A2104	Mathématiques pour l'analyse des données	60	48
A2201	Développement logiciel et technologies web	45	36
A2202	Structuration des données	30	24
A2203	Programmation statistique 1	30	24
A2204	Outils de pilotage 2	30	24
A2301	Economie générale et management des organisations	45	36
A2302	Communication, information et argumentation	30	24
A2303	Approfondissement de l'anglais de spécialité	30	24
A2304	Projet Personnel et Professionnel 2	20	16
A2401	Conduite de projets	40	32
A2402	Projet 1 (120h)		

Semestres 3 et 4 :

Module	Heures PPN	Heures minimales à l'IUT	Équivalent horaire maximal en entreprise
A3301 : Economie	30	15	15
A3302 : Communication professionnelle	30	10	20
A3303 : Anglais professionnel et coopération internationale	45	25	20
A3304 : Projet Personnel et Professionnel 3	20	5	15
A3401C : Etude de cas en statistique et informatique décisionnelle	30	0	30
A3402C : Domaines d'application 1	30	10	20
A4201C : Economie, gestion et droit	40	20	20
A4202 : Communication dans les organisations	30	10	20
A4203 : Anglais scientifique	45	20	25
A4204C : Domaines d'application 2	35	10	25
TOTAL	335	125	210